



CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES BIOLOGIQUES

RÉUNION DES ETATS PARTIES 2012

Point 8 de l'ordre du jour:
Renforcement de l'application nationale

Intervention prononcée par
S.E. M. Urs Schmid
Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement

Genève, 12 décembre 2012

Monsieur le Président,

L'application des dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CABT) au niveau national est essentielle pour assurer l'interdiction effective et permanente de ce type d'arme. L'objectif de la convention ne sera atteint que si ses dispositions sont transcrites dans le cadre nationale.

La mise en œuvre de la convention à l'échelle nationale peut être abordée sous divers angles.

Premièrement, le développement, l'adaptation régulière et l'application de la législation ou des réglementations et des mécanismes de contrôle nationales constituent un point essentiel du processus de mise en œuvre. Au vu des évolutions constantes que connaissent les défis liés aux armes biologiques, les lois et les mesures doivent être réévaluées et, si nécessaire, mises à jour pour s'adapter aux nouveaux développements scientifiques. En juin 2012, la Suisse a ainsi révisé son ordonnance sur l'utilisation confinée, qui régit l'utilisation des organismes génétiquement modifiés en milieu confiné. Convaincus de l'importance de définir une législation nationale adéquate qui soit actualisée en permanence, nous serions heureux de partager nos expériences avec les Etats parties intéressés.

Deuxièmement, les progrès rapides réalisés dans le domaine des sciences et des technologies biologiques ainsi que l'éternel dilemme lié à l'utilisation duale de ces avancées constituent également des défis de taille pour la mise en œuvre de la convention. De notre point de vue, il est crucial d'attirer l'attention des chercheurs sur les implications potentielles de leurs découvertes, de façon à les encourager à travailler de manière responsable. Il s'agit là d'une mesure qui reste indispensable pour la mise en œuvre de la convention. Les gouvernements devraient mettre en place et soutenir une culture de la responsabilité et de la sécurité, grâce à des campagnes de sensibilisation et à des mesures d'éducation en matière de biosécurité et de bioéthique. Récemment, la Suisse a lancé un projet national visant à réunir les acteurs concernés afin qu'ils débattent de la question du double usage des avancées scientifiques et technologiques, trouvent un terrain d'entente et identifient les domaines où des démarches doivent être entreprises.

Troisièmement, la Suisse voit dans les mesures de confiance (MDC) un autre élément important de la mise en œuvre et du suivi de la convention au niveau national. La septième Conférence d'examen de la convention a encouragé les Etats parties à fournir des informations pertinentes sur les mesures d'application adoptées et a débouché sur un accord concernant une extension modeste du formulaire E. Dans celui-ci, les Etats parties doivent indiquer l'état de concrétisation de la convention en termes de mise en place de mesures législatives, réglementaires ou d'autre nature. Les MDC constituent un instrument important, qui permet de fournir aux Etats parties des informations utiles concernant le respect de la convention et sa mise en œuvre au niveau national. Toutefois, le fonctionnement de cet outil visant à accroître la transparence est entravé par une participation insuffisante. La Suisse appelle donc tous les Etats parties qui n'ont pas encore soumis des informations au titre des MDC, ou qui l'ont fait de manière inconstante, à prendre une part active à cet échange d'informations.

La question de savoir comment les Etats peuvent démontrer qu'ils appliquent fidèlement les dispositions de la convention représente un sujet connexe. La Suisse considère que la convention devrait être dotée de mécanismes plus robustes pour répondre aux problèmes liés à son application et à son respect. A cet égard, j'aimerais mentionner la mise à jour du document de travail sur la mise en œuvre nationale, que la Suisse, le Canada et la République tchèque soumettent à la présente réunion des Etats parties (BWC/MSP/2012/WP.6). Ce document décrit comment un Etat partie peut démontrer qu'il applique fidèlement les dispositions de la convention par l'entremise d'une évaluation de ses efforts de mise en œuvre à l'échelle nationale. Le Canada, la République tchèque et la Suisse y exposent leurs programmes nationaux respectifs. Nous invitons tous les Etats parties intéressés à se joindre à nous et à élaborer des déclarations initiales.

.

Monsieur le Président,

Ma délégation estime que la mise en œuvre nationale est intimement liée à l'article X de la convention et à ses dispositions concernant la coopération et l'assistance entre les Etats. En effet, l'application des principales dispositions de la convention, en particulier l'adoption

d'une législation nationale, est une condition sine qua non d'une coopération globale et d'une véritable assistance entre les Etats, allant au-delà de l'aide à la mise œuvre.

Monsieur le Président,

J'aimerais conclure en indiquant que sur ce point permanent de l'ordre du jour, mon pays espère assister, parmi les Etats parties à la CABT, à une convergence d'idées qui se traduira par une action multiforme allant dans le sens de votre excellent document de synthèse. En s'entraidant, et moyennant le précieux soutien de l'Unité d'appui à l'application et des acteurs spécialisés de la société civile, les Etats parties devraient pouvoir avancer notablement dans la mise en œuvre de la convention d'ici la Huitième Conférence d'examen, en 2016.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

Mr. Chairman,

The implementation of the provisions of the Biological Weapons Convention at the national level is fundamental for the successful permanent prohibition of biological weapons. The aims of the Biological Weapons Convention can only be achieved if its provisions are translated within the national framework.

National implementation can take many forms.

First, the development and continuous adaptation of national legislation, regulations and associated control mechanisms as well as their enforcement is one crucial area. Given the evolution of BW-related challenges, legislation, regulations and other measures have to be reviewed and, if necessary, updated in order to be on a par with new scientific developments. In June 2012, Switzerland revised its Containment Ordinance that regulates the contained use of genetically-modified organisms. We would be pleased to share our experiences with interested States Parties, as we are convinced of the importance of putting into place appropriate national legislation and keeping it up to date.

Second, the rapid progress in biological science and technology and the ever present dual-use dilemma associated with it are challenging issues for national implementation as well. In our view, making life scientists aware of the potential implications of their research is essential to ensure that they conduct their work in a responsible manner, and continues to constitute an indispensable implementation measure of the BWC. Governments should initiate and support the fostering and promotion of a culture of responsibility and security through national awareness-raising programs as well as biosecurity and bioethics education. Switzerland has recently initiated a national process that brings together relevant actors to discuss the dual-use challenge, find common ground and identify areas that require further action.

Third, the Confidence Building Measures (CBM) are another matter related to national implementation and oversight that Switzerland deems important. The Seventh Review Conference encouraged States Parties to provide appropriate information on implementation measures and also agreed on a modest expansion of Form E, where States Parties are to elaborate on their status of national implementation in terms of legislation, regulations and other measures. The CBM mechanism plays a significant role in providing States Parties with useful information concerning compliance with, and implementation of, the Convention at the national level. However, the utility of the CBMs as a means to reinforce transparency is undermined by the limited level of participation in this mechanism. Switzerland therefore urges all States Parties that have not submitted CBM returns, or that have only inconsistently done so, to actively participate in the information exchange.

A related issue is the question of how States can demonstrate compliance with the treaty obligations. Switzerland is of the view that this Convention is in need of stronger mechanisms for resolving concerns about implementation of, and compliance with, the BWC. In this context, I would like to refer to the updated working paper on national implementation that Switzerland, together with Canada and the Czech Republic, is submitting to this Meeting of

States Parties (BWC/MSP/2012/WP.6). The paper describes how compliance with the Convention could be demonstrated through the assessment of a State Party's national implementation efforts. In the paper, Canada, the Czech Republic and Switzerland outline their respective national programmes and we invite any interested States Parties to join us in developing initial declarations.

Mr. Chairman,

My delegation is of the view that national implementation and Article X of the BWC with its provisions for cooperation and assistance are inextricably linked. National implementation of the core provisions of the BWC – in particular the adoption of the necessary national legislation – is a prerequisite for comprehensive cooperation and assistance beyond implementation support.

Mr. Chairman,

Let me conclude by expressing my country's hope that under this Standing Agenda Item, States Parties to the BWC will be able to increase common understanding and inspire multifaceted action along the lines of your excellent synthesis paper. By helping each other, as well as through the invaluable support of the ISU and specialised actors from civil society, States Parties should be able to make significant progress towards implementation between now and the Eighth Review Conference in 2016.

Thank you for your attention, Mr. Chairman.